

RENDRE LES VILLES PERMÉABLES

Une solution pour désengorger les réseaux

28 sept. 2021
MARSEILLE



SAUVONS !
L'EAU !

Les aides du 11^e programme

Annick MIEVRE

Directrice de la délégation PACA Corse Agence de l'eau RMC



Le 11e programme «Sauvons l'eau 2019-2024»



- **3 enjeux**
 - AMELIORER L'ETAT DE NOS EAUX
 - ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (> 40 % des aides accordées)
 - AIDER LES COLLECTIVITES A INVESTIR AU BON NIVEAU
- **Désimperméabilisation** : un enjeux transversal (amélioration de l'état des eaux et adaptation des territoires au changement climatique)

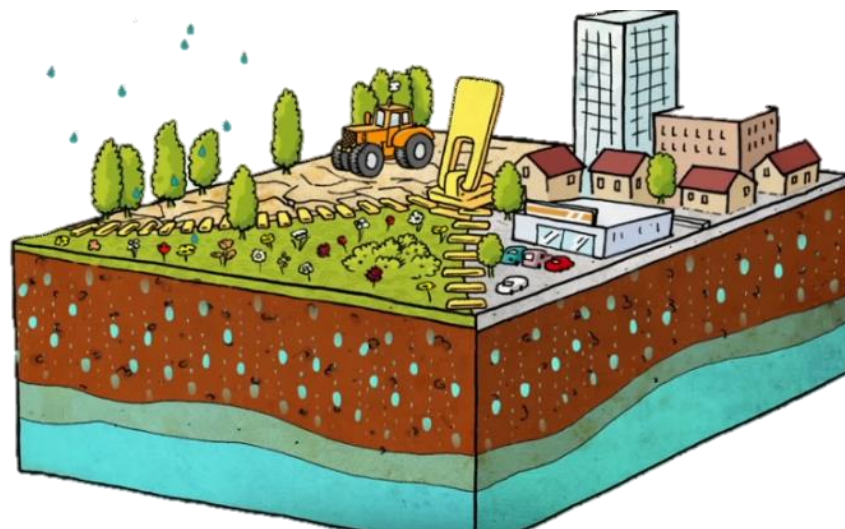
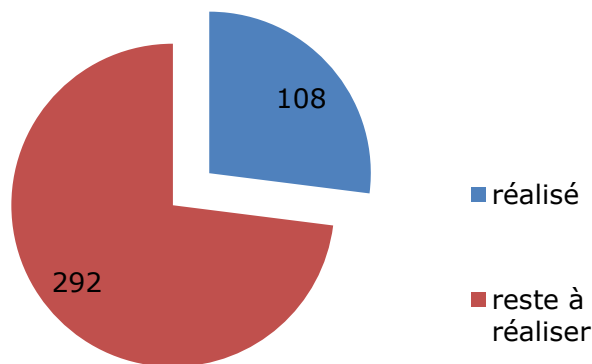
La désimperméabilisation : une priorité du 11^e programme

Objectif 2024 :

déconnecter **400 ha de surface active** sur le bassin
Rhône-Méditerranée
dont **120 ha** sur le territoire de la région

➤ Budget bassin 70 M€

Avancement de l'objectif
(ha désimperméabilisés)





Les aides à la désimperméabilisation

- Sont éligibles tous les projets qui permettent de **déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement (unitaires ou séparatifs)**

Exemples de travaux aidés : *noues d'infiltration, jardins de pluie, toitures végétalisées stockantes, systèmes de récupération des eaux pluviales pour infiltration ou irrigation, tranchées drainantes, etc*

- **la déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires est une priorité**

Les aides à la désimperméabilisation

Règles d'éligibilité :

- Pas d'aide pour de l'urbanisation nouvelle
- La simple désimperméabilisation sans ouvrage d'infiltration n'est pas éligible
- Financement de l'objectif « pollution » uniquement (pas l'objectif inondation)

Porteurs de projets éligibles :

- collectivités, aménageurs, industriels, associations, syndics de co-popriétés

Le calcul de l'aide

Les dépenses éligibles :

- Études : analyses de sols, tests de perméabilité, études hydrauliques, dimensionnement des ouvrages, etc.
- Travaux : terrassements, équipements, végétalisation nécessaires à la déconnexion

Taux d'aide maximal :

- **Pour les collectivités : 50% peut être porté à 70% dans le cadre de contrat,**
- **Pour les entreprises : 40% pour les grandes entreprises, +10% PME, +20% TPE**
- **Plafonnement à 40 € HT/m² déconnecté (hors AAP)**



Appel à projet rebond et révision à mi-parcours du 11e programme

Appel à projet Rebond « eau et biodiversité »

- **Enveloppe consommée** – a permis de financer les projets jusqu'à un taux de 70 %
- A intégré le financement des projets de déconnexion et verdissement des **cours des établissements scolaires** (taux 70 % sans plafonnement).

Révision du 11^{ème} programme

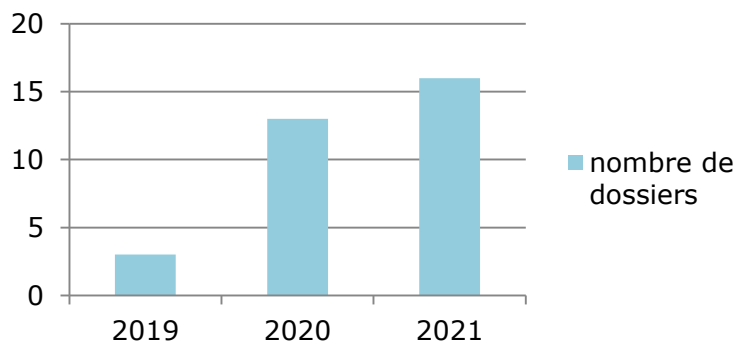
- **Attente validation** du conseil d'administration octobre 2021
- **poursuite** du dispositif pour les **établissements scolaires**
 - ✓ au taux de **70 %**
 - ✓ avec plafonnement à 100€/m2 déconnecté
- Mise en œuvre **début 2022**

Une thématique en forte progression

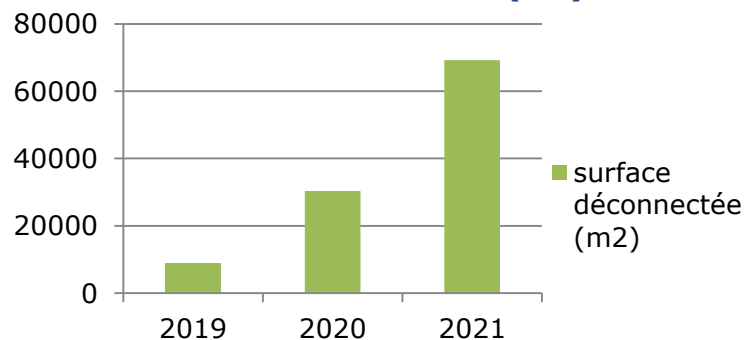
Bilan à mi année 2021 pour la région :

6, 91 ha désimperméabilisés, forte progression /2020 en surface déconnectée

Evolution du nombre de dossiers
aidés



surface déconnectée (m²)





Merci de votre attention